

CGV Formations

Conditions Générales de Vente formation avec Jonathan Mougel Conseil :

Désignation : Organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au : 13 A route de Plaine, 88120 Le Syndicat met en place et dispense des formations en groupe ou à titre individuel en locaux extérieurs désignés en amont de la formation

Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société Jonathan Mougel Conseil pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation :

Pour chaque formation, la société Jonathan Mougel Conseil fournira un devis ainsi qu'une convention au client.

A la fin du stage, il sera délivré une certification de stage.
Chaque devis et convention sont à retourner signés par le client.

Prix et modalités de paiement :

Les prix des formations sont indiqués en euros non assujetti à la TVA. Le paiement est à effectuer au premier jour de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.
Les prises en charges et accords avant la formation sont à présenter en amont.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation :

L'annulation est à prévenir à Jonathan Mougel conseil au moins 7 jours avant la formation :
Jonathan.mougel.conseil@gmail.com / 0679947092

Programme des formations :

S'il le juge nécessaire, Jonathan Mougel pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.
Le thème de la formation est toujours décidé par le formateur, s'il le souhaite le participant peut soumettre le sujet qu'il aimera réaliser, sous condition que la formation collective respecte le contenu pédagogique.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur :

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés :

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société Jonathan Mougel Conseil sont

utiles pour le traitement de l'inscription, ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, et de rectification et d'opposition des données personnelles (photo ou vidéo) le concernant sur simple demande.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société Jonathan Mougel Conseil et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de Epinal.

Accessibilité handicap :

La formation est possible pour les personnes en condition de handicap, pour les personnes à mobilité réduite une adaptation est possible en nous contactons à l'avance pour que nous nous adaptions au mieux en fonction de votre situation et de nos locaux et convenir si la formation est possible. Pour les personnes ayant besoin d'une assistance lors de la formation peuvent prendre contact avec nous afin que nous vous orientations. Nous restons à votre disposition, vous pouvez nous contacter par mail au par téléphone pour convenir de vos conditions d'accueil et des moyens que nous pouvons mettre en place pour vous.

Assurance : chaque stagiaire doit avoir une assurance personnelle (civil) à jour pour suivre la formation.

Lu et approuvé :

Fait à le :

Nom et fonction du signataire :

Cachet :